

**Le 13/02/2024**

**Folio N° 2024/07**

Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE  
**SÉANCE DU 12 février 2024**

Date de convocation : 6 février 2024  
Nombre de Conseillers : 14  
Effectif légal : 15

En présence : 10  
En absence : 4  
En votant : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents : Nathalie ROUQUET, Patrick BRIOL, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Remplacement d'un délégué au Syndicat du Rieutarel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 et le L.2122-7,  
Vu la démission de Dominique LEVRAT en tant que délégué titulaire du Syndicat du Rieutarel,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à son remplacement,

CONSIDÉRANT que Madame Émilie FREYCHE – Le maire, se porte candidate sur le poste de délégué titulaire,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué.
- **DÉSIGNE** Madame Émilie FREYCHE à l'unanimité des membres en tant que délégué titulaire.

Les membres du Syndicat du Rieutarel sont dorénavant :

Titulaires : Madame Marie-Hélène GAULTIER, Madame Nathalie ROUQUET, Madame Émilie FREYCHE

Suppléant : Monsieur Laurent PAIRASTRE

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 13 février 2024

Le secrétaire de séance

Marc MIRANI

Le Maire,

Émilie FREYCHE

